## MAIRIE DE VETHEUIL

## FICHE D'INSCRIPTION aux TAP – Temps d'Activités Périscolaires

## « Nouveaux Rythmes Scolaires »

## 1ère période septembre-octobre 2015

Nous vous rappelons que la mise en place des TAP par la commune est obligatoire mais que l'inscription des enfants y est facultative.

Ci-joint un calendrier des animations proposées durant la 1ère période, avec 3 groupes d'enfants.

Les TAP se déroulent après l'école les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre pour la première période.

Le relais cartable prend la suite de 16h45 à 18h45 lundi, mardi et jeudi, et à partir de 15h45 jusqu'à 18h45, le vendredi.

La participation aux TAP est payante (1,85 € /heure) afin de proposer à vos enfants des animations de qualité.

Les groupes ayant un nombre de places limitées, nous vous rappelons que la Mairie peut à tout moment changer d'activité et la composition des groupes si le nombre d'inscrits dépasse les effectifs prévus.

Seuls les enfants inscrits avant la date limite seront assurés d'avoir une place.

Le règlement s'effectuera pour le 10 juillet 2015 au plus tard.
Nom et Prénom du 1 <sup>er</sup> enfant :
Nom et Prénom du 2 <sup>ème</sup> enfant :
Nom et Prénom du 3 <sup>ème</sup> enfant :
Inscription de mon (mes) enfant(s) pour la période (1er sept au 15 octobre 2015)
(cocher la (les) case(s) correspondant(es))
<ul> <li>□ 6 séances activités du lundi à 1,85€ = 11.10€ xnbre d'enfant(s) =€</li> <li>□ 7 séances activités du mardi à 1,85€ = 12.95€ xnbre d'enfant(s) =€</li> <li>□ 7 séances activités du jeudi à 1,85€ = 12.95€ xnbre d'enfant(s) =€</li> </ul>
Total à régler =€
La fiche d'inscription est à retourner en Mairie accompagnée du règlement pour le 10 juillet 2015 au plus tard, pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2015. Pour des raisons d'organisation et gestion, les séances non effectuées ne seront ni reportées, ni remboursées.
Date : Signature :